(Circulaire à MM. les Curés du Comté de Portneuf.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
21 septembre 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

Le Comté de Portneuf va être appelé dans quelques jours à décider s'il doit prendre part, ou non, à la construction du Chemin de fer du Nord. Le clergé qui n'a jamais été étranger à tout ce qui a pu favoriser la prospérité matérielle du pays, ne saurait voir d'un œil indifférent cette grande entreprise dont l'importance est reconnue par tous nos hommes d'affaire, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques. Celui du Comté de Portneuf en particulier ne peut manquer de l'appuyer de toute son influence, à cause des avantages considérables qui doivent en résulter pour cette partie du pays. Je crois donc devoir vous inviter à éclairer vos paroissiens sur ces avantages qui sont développés d'une manière lumineuse dans l'imprimé ci-joint. C'est une œuvre de patriotisme qui vous donnera un nouveau titre à la reconnaissance du pays.

Vous recommanderez sans doute à vos paroissiens de garder fidèlement la paix et le bon ordre, lors de l'assemblée qui aura lieu pour discuter et décider la question en litige. Vous pourrez profiter de l'occasion pour leur faire connaître l'invitation que je vous adresse à ce sujet, en vous abstenant toutefois d'en faire la lecture au prône.

Je demeure bien sincèrement,

MONSIEUR LE CURÉ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.